

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti avec caractérisation des enrobés de voiries (amiante et/ou HAP)

(Selon Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

41, avenue du 57e régiment d'infanterie
Voirie
33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE

Propriétaire

ESID DE BORDEAUX
9 rue de CURSOL
33068 BORDEAUX CEDEX

Demandeur

SOCOTEC EQUIPEMENTS - AGENCE GC SO
DOMAINE DU MILLENIUM
33692 MERIGNAC CEDEX

SYNTHESE DU RAPPORT :

Conclusion Amiante :

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Conclusion HAP dans les enrobés le cas échéant :

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent plus de 50mg/kg de HAP. De plus, il a été repéré des matériaux et produits contenant des HAP au-delà de 500 mg/kg; ces enrobés ne peuvent pas être recyclés et devront être orientés vers des ISDND ou des installations de stockage de déchets dangereux (ISDD).

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 16/12/2024

Date de visite : 25/11/2024

Nombre de pages : 91

Fait à : 33700 MERIGNAC

Référence du dossier : 2411CNABO -

BI2190000000362

Nombre de prélèvements : 12

Le présent rapport est établi par :

Jeremy DOUCET

dont les compétences sont certifiées par :

SOCOTEC Certification France 11-13 Cours Valmy
Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX
(détail sur www.info-certif.fr)

sur la durée de validité du : 06/12/2022 au
05/12/2029

Certificat de compétence :

n° DTI / 2103-021

Contrat d'assurance :

AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2024

Révision	Date	Objet
Version initiale	13/12/2024	Edition Initiale
Version 01	16/12/2024	Modification des plans

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE	3
1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE.....	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES.....	5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION.....	6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE	7
3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF.....	8
4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES.....	8
VI. DETAILS DES PRELEVEMENTS SUR ENROBES (LE CAS ECHEANT)	9
VII. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE.....	21
1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT	21
2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT.....	21
3. TENEUR EN HAP DANS LES ENROBES BITUMINEUX DE VOIRIES.....	21
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION.....	22
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS	25
ANNEXE 3 - PV ANALYSES	29
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS	88
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES	89
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	90

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Réfection des enrobés sur le périmètre de repérage.

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Le périmètre de repérage est le suivant :

Voirie Quartier Sauvagnac intervention sur les enrobés selon le document transmis par Mme ROUMANI.

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Néant	

Liste des enrobés contenant de l'amiante ou des HAP :

Carotte	Localisation	Conclusion HAP	Conclusion Amiante
Carotte 01	Intervention n°3 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie	Couche 01 : >1000 mg/kg	Couche 01 : Amiante non détecté
Carotte 02	Intervention n°2 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie	Couche 01 : >1000 mg/kg	Couche 01 : Amiante non détecté
Carotte 03	Intervention n°2 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie	Couche 01 : >1000 mg/kg	Couche 01 : Amiante non détecté

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent plus de 50mg/kg de HAP.

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**, avec caractérisation des enrobés bitumineux de voiries aux abords du bâtiment (recherche d'amiante et/ou d'HAP).

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Une recherche de la teneur en HAP dans les enrobés bitumineux de voiries aux abords du bâtiment a pu être réalisé dans le cadre de cette mission (selon la demande contractuelle du donneur d'ordre), afin de déterminer la possibilité soit de les recycler à chaud ou à froid, soit de les déposer en centre de stockage de déchets adapté en fonction de leur teneur (cf chapitre VII).

Rappel réglementaire et normatif:

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Article R4412-97 du code du travail
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres

Date de construction : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Plan de masse	Intervention n°1
Plan de masse	Intervention n°2
Plan de masse	Intervention n°3

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,
- ☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Bordeaux (Cofrac : 1-5908)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent Rapport de mission, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :

> Nom: ROUMANIE Prénom: Vanessa

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	X	-	-
Vide sanitaire accessible et visitable			X
Combles accessibles et visitables			X
Toiture accessible et visitable			X
Bâtiment vide d'occupants			X
Bâtiment vide de mobiliers			X
Equipements en fonctionnement			X

Parties non visitées, devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Remarques :

Sans objet

Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Oui
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations :

Sans objet

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Plan de masse / Intervention n°1	Localisation prélèvements amiante et HAP
Plan de masse / Intervention n°2	Localisation prélèvements amiante et HAP
Plan de masse / Intervention n°3	Localisation prélèvements amiante et HAP

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§V.2 et V.3)
- > Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant ^{*1}	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement (et localisation)	Conclusion (justification)	Quantité ^{*2}
Néant	-	-				

^{*1} : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

^{*2} : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE

N° Composant ^{*1}	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement (et localisation)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Plan de masse - Intervention n°3 (Sol)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P001 (Plan de masse - Intervention n°3 - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Plan de masse - Intervention n°2 (Sol)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P002 (Plan de masse - Intervention n°2 - Sol) P003 (Plan de masse - Intervention n°2 - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Plan de masse - Intervention n°1 (Sol)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P004 (Plan de masse - Intervention n°1 - Sol) P006 (Plan de masse - Intervention n°1 - Sol) P009 (Plan de masse - Intervention n°1 - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement (et localisation)	Conclusion (justification)
ZPSO-004	Plan de masse - Intervention n°1 (Sol)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P005 (Plan de masse - Intervention n°1 - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Plan de masse - Intervention n°1 (Sol)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P007 (Plan de masse - Intervention n°1) P008 (Plan de masse - Intervention n°1 - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Plan de masse - Intervention n°1 (Sol)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P010 (Plan de masse - Intervention n°1 - Sol) P012 (Plan de masse - Intervention n°1 - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Plan de masse - Intervention n°1 (Sol)	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P011 (Plan de masse - Intervention n°1 - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. DETAILS DES PRELEVEMENTS SUR ENROBES (LE CAS ECHEANT)

Liste des carottes et couches affiliées :

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 01		
Localisation		
	CP / Commune : 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE RD / Voie : Intervention n°3 PR / Position :	Précision : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 3	Epaisseur des couches : Couche 01 : 3 cm
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobés	Oui Amiante non détecté	Oui >1000 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 02		
Localisation		
	CP / Commune : 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE RD / Voie : Intervention n°2 PR / Position :	Précision : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 3	Epaisseur des couches : Couche 01 : 3 cm
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobés	Oui Amiante non détecté	Oui >1000 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 03		
Localisation		
	CP / Commune : 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE RD / Voie : Intervention n°2 PR / Position :	Précision : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 3	Epaisseur des couches : Couche 01 : 3 cm
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobés	Oui Amiante non détecté	Oui >1000 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 04		
Localisation		
	CP / Commune : 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE RD / Voie : Intervention n°1 PR / Position :	Précision : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 3	Epaisseur des couches : Couche 01 : 3 cm
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobés	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 05		
Localisation		
	CP / Commune : 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE RD / Voie : Intervention n°1 PR / Position :	Précision : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 3	Epaisseur des couches : Couche 01 : 3 cm
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobés	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 06		
Localisation		
	CP / Commune : 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE RD / Voie : Intervention n°1 PR / Position :	Précision : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 3	Epaisseur des couches : Couche 01 : 3 cm
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobés	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 07		
Localisation		
	CP / Commune : 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE RD / Voie : Intervention n°1 PR / Position :	Précision : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 3	Epaisseur des couches : Couche 01 : 3 cm
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobés	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 08		
Localisation		
	CP / Commune : 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE RD / Voie : Intervention n°1 PR / Position :	Précision : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 3	Epaisseur des couches : Couche 01 : 3 cm
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobés	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 09		
Localisation		
	CP / Commune : 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE RD / Voie : Intervention n°1 PR / Position :	Précision : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 3	Epaisseur des couches : Couche 01 : 3 cm
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobés	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 10		
Localisation		
	CP / Commune : 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE RD / Voie : Intervention n°1 PR / Position :	Précision : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 3	Epaisseur des couches : Couche 01 : 3 cm
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte 
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobés	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 11		
Localisation		
	CP / Commune : 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE RD / Voie : Intervention n°1 PR / Position :	Précision : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 3	Epaisseur des couches : Couche 01 : 3 cm
	Photo d'ensemble 	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobés	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 12		
Localisation		
	CP / Commune : 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE RD / Voie : Intervention n°1 PR / Position :	Précision : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 3	Epaisseur des couches : Couche 01 : 3 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
		
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Enrobés	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

VII. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans. Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la Santé Publique.

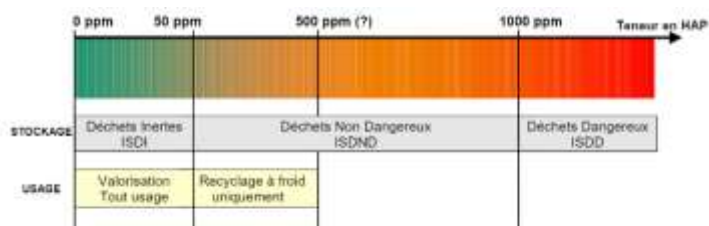
3. TENEUR EN HAP DANS LES ENROBES BITUMINEUX DE VOIRIES

Le goudron et dérivés houillers présents dans les enrobés bitumineux de voiries peuvent contenir des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), substances classées CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique).

Le suivi des HAP est demandé par le Code du Travail dans le cadre du risque chimique et la Directive n° 2008/98/CE du 19/11/08 modifiée relative aux déchets (Code de l'Environnement).

Les fortes teneurs en HAP limite la réutilisation des agrégats d'enrobés en recyclage à chaud dans des enrobés, et conditionne le type de centre de stockage de déchets (la valeur de référence pour le classement en déchet porte sur la somme des 16 HAP) :

- Teneur en HAP inférieure à 50 mg/kg : Recyclage à froid et à chaud possible.
- Teneur en HAP comprise entre 50 et 500 mg/kg : Recyclage à froid uniquement possible
- Teneur en HAP supérieure à 500 mg/kg : Recyclage interdit. Envoi des déchets dans un centre de stockage approprié.



Seuil de 500 ppm en HAP = limite du recyclage à froid : sans réchauffage ni chauffage des agrégats d'enrobés

Source : CEREMA – SYMEED – Rencontre technique du 26/02/2015

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION



Matériaux : ZPSO-001
Prélèvement : P001

Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie
Localisation : Plan de masse - Intervention n°3
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-002
Prélèvement : P002

Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie
Localisation : Plan de masse - Intervention n°2
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-002
Prélèvement : P003

Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie
Localisation : Plan de masse - Intervention n°2
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-003
Prélèvement : P004

Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie
Localisation : Plan de masse - Intervention n°1
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-004
Prélèvement : P005

Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie
Localisation : Plan de masse - Intervention n°1
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-003
Prélèvement : P006

Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie
Localisation : Plan de masse - Intervention n°1
Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-005

Prélèvement : P007

Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie

Localisation : Plan de masse - Intervention n°1

Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-005

Prélèvement : P008

Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie

Localisation : Plan de masse - Intervention n°1

Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-003

Prélèvement : P009

Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie

Localisation : Plan de masse - Intervention n°1

Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-006

Prélèvement : P010

Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie

Localisation : Plan de masse - Intervention n°1

Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-007

Prélèvement : P011

Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie

Localisation : Plan de masse - Intervention n°1

Résultat : Absence d'amiante



Matériaux : ZPSO-006

Prélèvement : P012

Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie

Localisation : Plan de masse - Intervention n°1

Résultat : Absence d'amiante

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS

Planche de repérage technique

N° planche :1/3

Nom du plan :

Plan de masse / Intervention n°1 -
Localisation prélèvements amiante et
HAP

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Bordeaux
3 Impasse Henry le Châtelier
33700 MERIGNAC

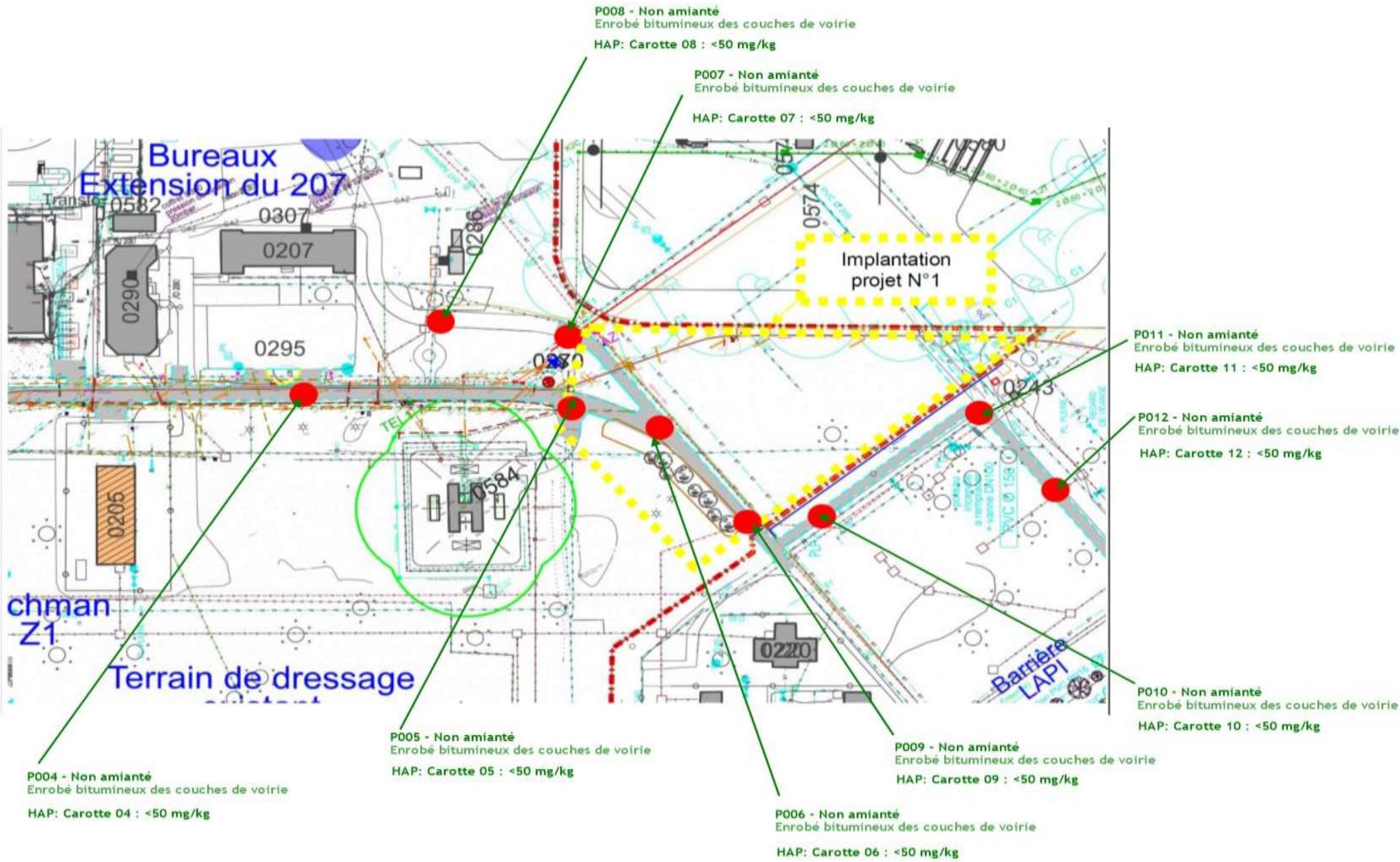
Adresse du bien :

41, avenue du 57e régiment d'infanterie
Voirie
33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE

Informations relatives au rapport du
repérage :

Réf. du rapport : 2411CNABO -
BI2190000000362
Rédacteur : Jeremy DOUCET
Date : 16/12/2024

Commentaires :



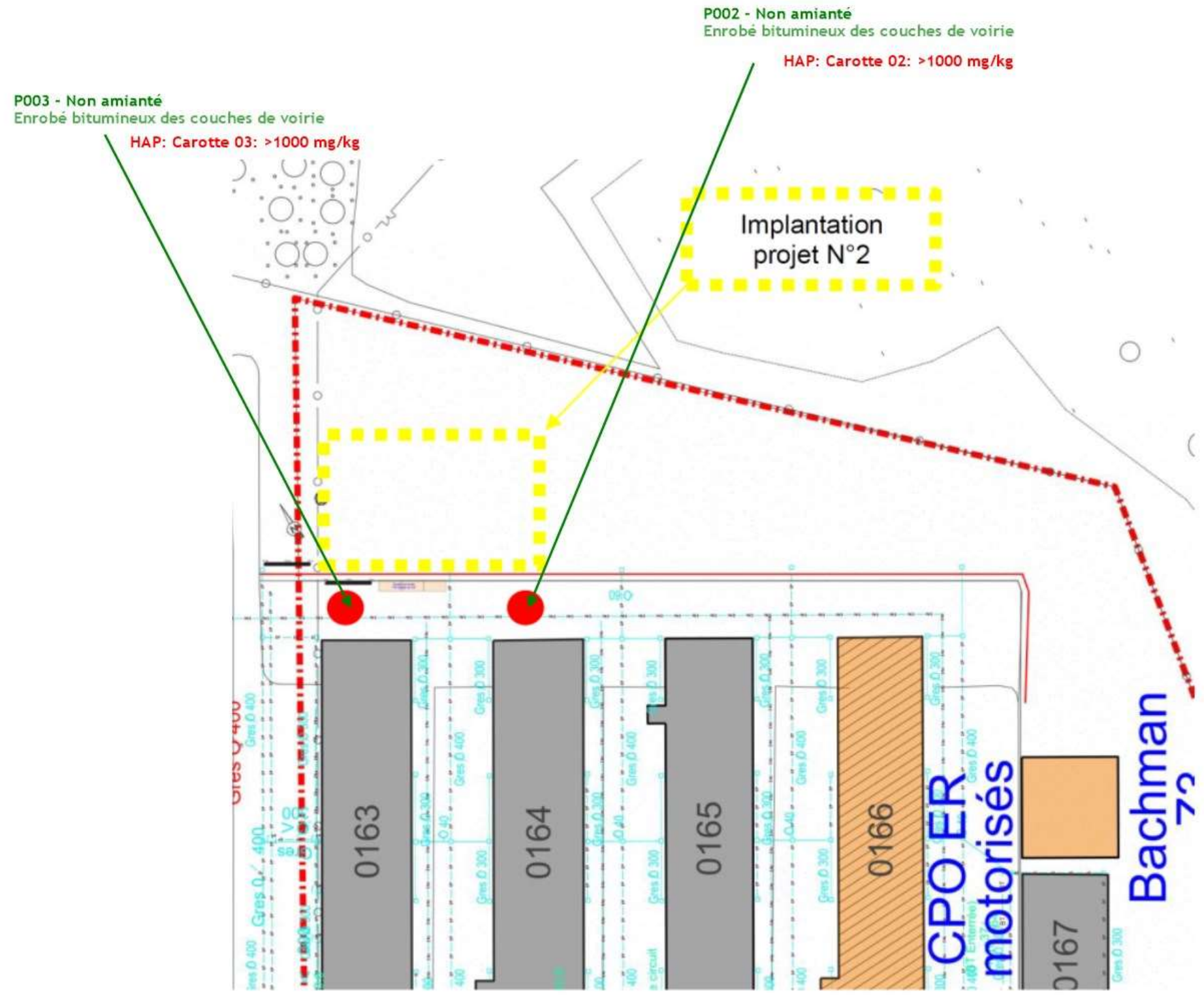
 P003 - Non amianté Enrobé bitumineux des couches de voirie HAP: Carotte 03: >1000 mg/kg P002 - Non amianté Enrobé bitumineux des couches de voirie HAP: Carotte 02: >1000 mg/kg Implantation projet N°2 0163 0164 0165 0166 0167 CPO ER motorisés Bachman 72	Planche de repérage technique
	N° planche :2/3
	Nom du plan : Plan de masse / Intervention n°2 - Localisation prélèvements amiante et HAP
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Bordeaux 3 Impasse Henry le Châtelier 33700 MERIGNAC
	Adresse du bien : 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2411CNABO - BI2190000000362 Rédacteur : Jeremy DOUCET Date : 16/12/2024
	Commentaires :

Planche de repérage technique

N° planche : 3/3

Nom du plan :

Plan de masse / Intervention n°3 -
Localisation prélèvements amiante et
HAP

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Bordeaux
3 Impasse Henry le Châtelier
33700 MERIGNAC

Adresse du bien :

41, avenue du 57e régiment d'infanterie
Voirie
33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE

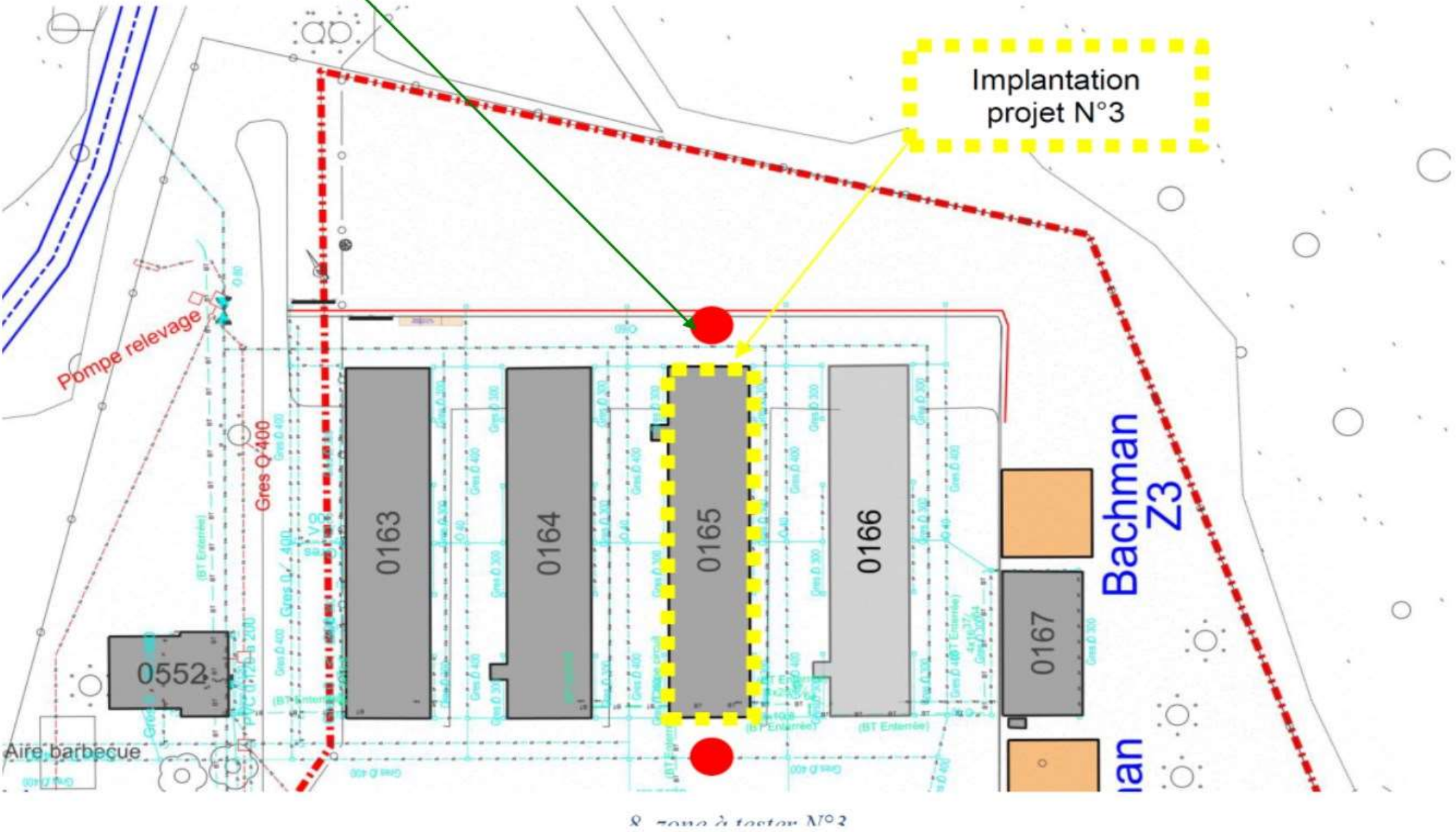
Informations relatives au rapport du
repérage :

Réf. du rapport : 2411CNABO -
BI2190000000362
Rédacteur : Jeremy DOUCET
Date : 16/12/2024

Commentaires :

Sur le projet d'implantation
n°3, seul 1 prélèvement pour
analyse amiante et HAP à été
réalisé car le 2^{ème} est localisé
sur une dalle béton.

P001 - Non amianté
Enrobé bitumineux des couches de voirie
HAP: Carotte 01: >1000 mg/kg



ANNEXE 3 - PV ANALYSES



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3241_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3241
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e regiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P001 - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Plan de masse - Intervention no3
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3241_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3242_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3242
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P002 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention no2
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3242_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3243_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3243
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P003 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention no2
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire - Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3243_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3244_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3244
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e regiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P004 - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Plan de masse - Intervention no1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire - Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3244_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3245_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3245
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P005 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention n°1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3245_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3246_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3246
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e regiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P006 - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Plan de masse - Intervention no1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire - Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3246_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3247_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3247
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P007 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention n°1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3247_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3248_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3248
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P008 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention n°1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3248_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3249_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3249
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e regiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P009 - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Plan de masse - Intervention no1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3249_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3250_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3250
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P010 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention n°1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3250_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3251_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3251
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P011 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention no1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3251_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3252_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3252
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P012 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention n°1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3252_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3253_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3253
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P013 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Parking Usid
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire - Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3253_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3254_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3254
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P014 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Parking Usid
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3254_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3241_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3241
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e regiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P001 - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Plan de masse - Intervention no3
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire - Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3241_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3242_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3242
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P002 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention no2
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3242_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3243_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3243
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P003 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention no2
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3243_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3244_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3244
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e regiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P004 - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Plan de masse - Intervention no1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3244_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3245_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3245
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P005 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention n°1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3245_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3246_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3246
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e regiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P006 - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Plan de masse - Intervention no1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3246_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3247_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3247
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P007 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention n°1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3247_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3248_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3248
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P008 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention n°1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3248_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3249_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3249
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e regiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P009 - Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) - Plan de masse - Intervention no1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3249_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3250_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3250
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P010 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention n°1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3250_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3251_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3251
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P011 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention n°1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3251_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



Parc d'affaires Espace performance Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.57
www.itga.fr



Accréditation n°1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3252_1 EN DATE DU 04/12/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX (CNABO)
8 chemin Lescan
33150 CENON

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0524-20283
Echantillon ITGA : IT 252411-3252
Reçu au laboratoire le : 28/11/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2411CNABO - BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
Dossier client	2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e régiment d'infanterie Voirie 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
Echantillon	P012 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Plan de masse - Intervention n°1
Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev09

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT252411-3252_1 EN DATE DU 04/12/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 1	Chimique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : AMH
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 04/12/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : MYF

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Matthieu MEAR - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev09

Page 2/2



ITGA
Agence de saint-etienne
44, rue Jean Huss
42000 Saint-Etienne
Tel. : 04 77 79 52 80
www.itga.fr - E-Mail : se@itga.fr

Accréditation n°1-1761
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole ^(C).

Rapport
d'essai :

KSP2411-1607-001_1

Date : 9 décembre 2024

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC BORDEAUX
(CNABO)

ITGA :

Réf. commande : 2411CNABO -
_BI2190000000362_2024_11_27_1336_1184
/ IT0524-20283

Date de réception
des échantillons : 27 novembre 2024

Interlocuteur : M. DOUCET Jérémie

Adresse : 3 Impasse Henry Le Chatelier
33700 MERIGNAC

Site de prélèvement : 2411CNABO - BI2190000000362 - 41, avenue du 57e regiment d'infanterie Voirie 33127
MARTIGNAS-SUR-JALLE

Description : Enrobé bitumineux (x14)

Analyses demandées : Teneur en HAP

Observations : Prélèvements effectués par vos soins

La somme des 16 HAP est donnée à titre indicatif. Le résultat affiché est précédé du signe ≤ si la teneur d'au moins un des composés sur les 16 HAP prioritaires est en dessous de sa limite de quantification. Dans ce cas, la valeur de la limite de quantification est utilisée pour le calcul de la somme. Le résultat de la somme devient alors une indication par excès.

Saint-Etienne, le lundi 9 décembre 2024

Le Cheffe d'équipe laboratoire
Sophie MAGNOLON

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Siège social : Rue de la Terre Adélie - Bât. R - CS 66862 - 35768 SAINT GRÉGOIRE CEDEX - Tél. 02 99 35 41 41 - Fax 02 99 35 41 42
S.A.S au capital de 168420 euros - R.C.S. Rennes B 394 082 697 - Siret 394 082 697 00332

1/6

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication / Concentration
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P001	P002	P003
Emplacement	Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) / Plan de masse / Intervention no3 25/11/2024	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Plan de masse / Intervention no2 25/11/2024	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Plan de masse / Intervention no2 25/11/2024

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P001	P002	P003	
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	0,56 ± 0,17	6,9 ± 2,1
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	1,12 ± 0,34	0,58 ± 0,17	2,91 ± 0,87
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	10,3 ± 3,1	8,6 ± 2,6	63 ± 19
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	6,7 ± 2,0	4,6 ± 1,4	46 ± 14
Phénanthrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	168 ± 50	109 ± 33	831 ± 250
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	33,1 ± 9,9	23,8 ± 7,1	157 ± 47
Fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	480 ± 140	273 ± 82	1364 ± 410
Pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	470 ± 140	246 ± 74	1231 ± 370
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	329 ± 99	146 ± 44	1001 ± 300
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	242 ± 72	106 ± 32	647 ± 190
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	183 ± 55	106 ± 32	454 ± 140
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	126 ± 38	66 ± 20	280 ± 84
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	175 ± 52	89 ± 27	362 ± 110
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	99 ± 30	49 ± 15	176 ± 53
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	24,3 ± 7,3	14,3 ± 4,3	55 ± 17
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	84 ± 25	50 ± 15	156 ± 47
Somme 16 HAP			mg/kg	≤ 2400	1300	6900

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 03/12/2024
- LQ : limite de quantification, I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication / Concentration
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P004	P005	P006
Emplacement	Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) / Plan de masse / Intervention no1 25/11/2024	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Plan de masse / Intervention no1 25/11/2024	Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) / Plan de masse / Intervention no1 25/11/2024

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P004	P005	P006	
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	0,56 ± 0,17	< 0,50 (LQ)	2,57 ± 0,77
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	1,12 ± 0,34	0,76 ± 0,23	2,14 ± 0,64
Pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	1,05 ± 0,32	0,75 ± 0,23	1,51 ± 0,45
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	0,56 ± 0,17	< 0,50 (LQ)	0,65 ± 0,20
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	0,71 ± 0,21	< 0,50 (LQ)	0,59 ± 0,18
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	0,56 ± 0,17	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	0,52 ± 0,16	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg	≤ 9,6	≤ 8,5	≤ 13

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 03/12/2024
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication / Concentration
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P007	P008	P009
Emplacement	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Plan de masse / Intervention no1 25/11/2024	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Plan de masse / Intervention no1 25/11/2024	Enrobe bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) / Plan de masse / Intervention no1 25/11/2024

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P007	P008	P009	
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,500 (LQ)	1,72 ± 0,52	< 0,500 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	3,8 ± 1,1	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	0,86 ± 0,26	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	0,64 ± 0,19	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	3,02 ± 0,91	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	1,25 ± 0,38	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	2,76 ± 0,83	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	1,09 ± 0,33	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	1,13 ± 0,34	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg	≤ 8,0	≤ 20	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 03/12/2024
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication / Concentration
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P010	P011	P012
Emplacement	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Plan de masse / Intervention no1 25/11/2024	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Plan de masse / Intervention no1 25/11/2024	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Plan de masse / Intervention no1 25/11/2024

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P010	P011	P012	
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,500 (LQ)	< 0,500 (LQ)	< 0,500 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg	≤ 8,0	≤ 8,0	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 03/12/2024
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication / Concentration
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P013	P014
Emplacement	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Plan de masse / Parking Usid 25/11/2024	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Plan de masse / Parking Usid 25/11/2024

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P013	P014	
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,500 (LQ)	< 0,500 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg	≤ 8,0	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 03/12/2024
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

Néant

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



CERTIFICAT

N° DTI / 2103-021

Certifié par la présente que :

Jeremy DOUCET

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE D'UN(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des lots A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la catégorie A dans les bâtiments à usage d'habitat collectif.	06/10/2022	05/10/2029
AMIANTE - volet sanitaire	Missions de repérage des matériaux et produits de la catégorie A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la catégorie A dans les bâtiments à usage d'habitat collectif, dans des locaux recevant du public relevant aux catégories 1 à 4, dans des locaux de travail accueillant plus de 300 personnes ou dans des établissements recevant du public relevant aux catégories 1 à 4, dans des locaux de travail accueillant plus de 300 personnes ou dans des établissements recevant du public relevant aux catégories 1 à 4, dans des locaux de travail accueillant plus de 300 personnes.	06/10/2022	05/10/2029

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux normes applicables.

Le présent certificat est délivré par Socotec Certification France conformément aux normes applicables et sous réserve de la formation et de l'expérience des personnes qui ont participé à la certification.


 Thomas Harrison, Directeur opérationnel

 SOCOTEC Certification France est une société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €.

Le présent certificat est délivré par Socotec Certification France conformément aux normes applicables et sous réserve de la formation et de l'expérience des personnes qui ont participé à la certification.

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**

✉ **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME
 N°SIREN : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ce contrat garantit l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.133-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 27/11/2023

POUR LA SOCIÉTÉ :

Guillaume BORIE
 Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 522 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 522 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 873,50 € - 310 480 939 RCS Nanterre - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 300 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 300. AXA Assurances Via Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 497 243 - Siège social : 311, Terrasse du L'Arche 92727 Nanterre Cedex. Jantides - SA au capital de 14 637 854,68 € - 572 079 130 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Maule la Riv. AXA Assurances France Assurances - SA au capital de 33 275 660 645,192 734 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92520 Clamart TVA intracommunautaire n° FR 31 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**
 📠 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME
 N°SIREN : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ce contrat garantit l'ensemble de ses responsabilités civiles professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Les montants de garanties suivants sont apportés pour les activités en France Métropolitaine et D.O.M. :

- 1.500.000 € par sinistre tous dommages confondus : Corporels, Matériels et Immatériels consécutifs et non consécutifs.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 27/11/2023
 POUR LA SOCIÉTÉ :

Guillaume BORIE
 Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA France Vie - SA au capital de 487 725 971,50 € - 310 466 939 RCS Nanterre - AXA Assurances IARD Mutualité - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les volants et risques divers - Siren 773 466 339 - TVA intracommunautaire n° FR 39 773 466 339 - AXA Assurances Via Mutualité - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 497 343 - Siège social : 213, Terrasse de l'Anjou 92721 Nanterre Cedex - Juridiction : SA au capital de 14 637 954,68 € - 572 939 130 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly le Roi - AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 645 392 734 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon - TVA intracommunautaire n° FR 91 491 392 724 - Entreprises régies par le Code des assurances.